Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 034-213403447-20240222-AR3025_22022024-AR

LA GRANDE MOTTE

PATRIMOINE DU XX° SIECLE

SPORT / VIE ASSO / EVENEMENTIEL

ARRÊTE DU MAIRE N° 3025

Le 22.02.2024

Réf : SR/JM/VL/PV/JS/LS/24
Objet : **COURSES DES PYRAMIDES 2024**
→ Vendredi 01 au dimanche 04 mars 2024
PJ : Plans

Stéphan ROSSIGNOL,
Maire de la Ville de La Grande Motte,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et suivants, et L. 2213-23,
- Vu le code pénal, et notamment son article R.610-5,
- Vu les articles R411-30, R 411-8, R 411-25 et R 411-26 du code de la route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Considérant l'avis favorable émis par la ville de La Grande Motte via la plateforme de déclaration de manifestations sportives de la Préfecture,
- Considérant que le passage des courses pédestres impose une modification des règles du stationnement et de la circulation sur le territoire de la Commune, du **vendredi 1er mars 2024 au dimanche 03 mars 2024.**

ARRETE

Article 1 : La manifestation « Courses Les Pyramides » est autorisée sur le territoire de la Commune, **le samedi 02 et le dimanche 03 mars 2024**.

Article 2 : Cette manifestation est organisée par **« Le Lions Club La Grande Motte Montpellier Littoral »**, informé de la réglementation en vigueur, domicilié à l'Hôtel Mercure, Rue du Port - 34280 La Grande Motte et représenté par son **Président, Monsieur Alain BONIFAY.**

Article 3 : **Le stationnement sera interdit :**

3.1 Du vendredi 01 mars 2024 à 01h00 au dimanche 03 mars 2024 à 15h00 avenue Robert Fages, des deux côtés de la route et sur l'avenue Jean Bene, des deux côtés de la route.

3.2 Du samedi 02 mars 2024 à 8h au dimanche 03 mars 2024 à 14h, avenue du grand travers, depuis le giratoire de la Dune à l'accès n°54, allée de la Grande Pyramide, rue des voiliers, avenue du Couchant, parking des arènes, parking du palais des sports, allée de la petite Motte, avenue Lattre de Tassigny et parking jouxtant la Dune.

3.4 Du samedi 02 mars 2024 à 18h au dimanche 03 mars 2024 à 14h, avenue de Melgueil du carrefour de la Gendarmerie au rond-point de l'avenue de l'Europe, des deux côtés, rue Frédéric Mistral des deux côtés, avenue de Montpellier et allée des parcs devant la poste.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 034-213403447-20240222-AR3025_22022024-AR

Article 4 : **Le samedi 02 mars 2024 :**

4.1. La course a la priorité de passage sur les parcours suivants de 14H à 18H :

- **Pour les 2 courses enfants,** départ **14h00 et 14h10**

Sur l'avenue Robert Fages et la promenade des dunes.

- **Pour le Run (5 km), départ 14h30**

Av. Robert Fages, Giratoire de la Rue Des Voiliers, Rue des Voiliers, Av. du Couchant, Place des anciens d'Indochine, Allée des Peupliers, Av. de la Petite Motte, Allée du Moutas, Parc des sports, parking du collège, Parking des Arènes, Palais des sports, passage piéton Av. du Bois du Couchant, passage piéton Av. Plein Soleil, Place des anciens d'Indochine, Av. du Couchant, Rue des Voiliers, Giratoire De La Rue Des Voiliers, Av. Robert Fages, où la circulation sera réglée ou interrompue à la diligence du service d'ordre en vue de permettre la traversée des coureurs du Run (5 km).

- **Pour le Grand Run (10 km), départ à 15h45**

Av. Robert Fages, Giratoire de la Rue des Voiliers, Rue des Voiliers, Av. du Couchant, Place des anciens d'Indochine, passage piéton Av. Plein Soleil, passage piéton Av. du Bois du Couchant, Parking du Palais des Sports, Parking des Arènes, Piétonnier Avenue De La Petite Motte, Parking du collège, Parc des sports, Allée Du Moutas, Avenue de La Petite Motte, Allée des Peupliers, passage piéton Av. Plein Soleil, passage piéton Av. du Bois Couchant, passage piéton impasse du Bois Couchant, passage piéton Allée des Cyprès, Av. du Maréchal De Lattre de Tassigny, Giratoire de La Dune, Av. du Grand Travers, Giratoire de La Dune, Av. du Maréchal De Lattre de Tassigny, piétonnier de la rue des Navigateurs, Promenade Des Dunes (Piste Cyclable et Piétonnier), Giratoire de la Rue des Voiliers, Av. Robert Fages, où la circulation sera réglée ou interrompue à la diligence du service d'ordre en vue de permettre la traversée des coureurs du Grand Run (10 km),

4.2. La circulation sera interdite sur les axes suivants :

Entre 13h00 et 18h00 :

- Avenue Robert Fages

Entre 14h00 et 17h00 :

- Rue des Voiliers, avenue du Couchant, allée du Moutas, allée de la Petite Motte (entre l'allée du Moutas et l'allée des Peupliers), allée des Pins, allée des Peupliers, avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny (entre le carrefour des Cyprianes et le rond-point de la dune) et avenue du Grand Travers (entre le rond-point de la dune à l'accès n°54).

La sortie des parkings sur ces axes sera également interdite.

Article 5 : **Le dimanche 04 mars 2024 :**

5.1. **La course à la priorité de passage entre 9h45 et 13h15 sur le parcours suivant :**

- **Pour le semi-marathon, départ 9h45**

Avenue Jean Bene, Avenue de Melgueil, rond-point de l'Avenue de l'Europe, rue Frédéric Mistral, promenade Jacques Chirac (Front De Mer), Point Zéro, promenades des Vents, passerelle des escargots (au-dessus de l'Av du Général. Leclerc), allée Pierre Pillet, rue Saint Louis, Club Belambra (presque-île du ponant), rue Saint Louis, allée Marguerite de Provence, parking du Tennis, rue Saint-Louis, allée Pierre Pillet, place du Boulodrome du Ponant, allée de la Camargue, avenue Du Golf (Zone Piétonne Mixte), allée De L'orée Du Golf, allée De L'Aquilon, allée des Micocouliers, allée Des Ecureuils, allée Des Bergeronnettes, piétonnier avant la passerelle St Jean, passerelle St Jean, piétonnier parc René Couveinhes, allée Des Parcs,

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 034-213403447-20240222-AR3025_22022024-AR

avenue Jean Bene, avenue Robert Fages, giratoire rue des Voiliers, rue Des Voiliers, avenue du Couchant, place des anciens d'Indochine, passerelle des escargots (au-dessus de l'avenue De Lattre de Tassigny), allée des Peupliers, avenue de la Petite Motte, allée du Moutas, parc des sports, parking du collège, piétonnier avenue de la petite Motte, parking des Arènes, palais des sports, passage piéton avenue du Bois du Couchant, piétonnier allée des Lauriers Roses, passage piéton impasse du Bois Couchant, passage piéton allée des Cyprès, avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, giratoire de La Dune, avenue du Grand Travers, feu du village du Grand Travers, avenue du Grand Travers, giratoire de La Dune, avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, piétonnier de la rue des Navigateurs, promenade des Dunes (piste cyclable et piétonnier), giratoire de la rue des Voiliers, avenue Robert Fages et avenue Jean Bene **où la circulation sera réglée ou interrompue à la diligence du service d'ordre en vue de permettre la traversée des coureurs du semi-marathon.**

5.2. **La circulation sera interdite sur les axes suivants :**

Entre 8h00 et 14h00 :

- Avenue Jean Bene, quai Pompidou, sur une partie de l'avenue de Montpellier entre le Pasino et le Palais des congrès et allée des Parcs (entre le virage au niveau du parking et l'avenue Jean Bene) et Avenue Robert Fages.

Entre 9h00 et 10h15 :

- Avenue de Melgueil, au giratoire de l'avenue de l'Europe et rue Frédéric Mistral.

Entre 10h00 et 13h15 :

- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, entre le carrefour des Cyprianes et le rond-point de la Dune, avenue du Grand Travers (jusqu'au feu du village du grand travers), avenue de la Petite Motte (entre l'allée des peupliers et la place Pierre Passet) et allée des Peupliers.

La sortie des parkings sur ces axes sera également interdite.

5.3. La circulation des véhicules des équipes d'organisation et de sécurité **est autorisée** sur l'ensemble du parcours.

5.4. La circulation des cyclistes **est interdite** dès lors qu'elle gène les participants des épreuves.

Article 6 : La circulation sera réglementée soit par des signaleurs, soit par des policiers municipaux et/ou des gendarmes.

Article 7 : **Le stationnement sera interdit du vendredi 01 mars 2024 18h au samedi 02 mars 2024 18h** sur 4 places du parking avenue Robert Fages face à l'Eden (voir plan). Ces 4 places seront réservées au stationnement du Car Podium Hérault Sport pour les besoins de la manifestation.

Article 8 : Les panneaux et barrières seront mis en place par le Service Evènementiel pour les besoins de la manifestation et signaleront les interdictions, les déviations et le balisage des couloirs de la course.

Article 9 : **Dispositif de sécurité : le samedi 02 et le dimanche 03 mars 2024,** des véhicules et des barrières seront disposés par l'organisateur sur les différents points du parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs.

Article 10 : Le service d'ordre régulera la circulation en fonction de l'avancée de l'épreuve.

Article 11 : Les véhicules en infraction aux règles de stationnement pourront être verbalisés et mis en fourrière à la requête du service d'ordre.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 034-213403447-20240222-AR3025_22022024-AR

Article 12 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable de la Direction de la Police Municipale, de la Sécurité et de la Prévention, Monsieur le Directeur des services techniques et de l'aménagement urbain, Monsieur le Directeur du Port, M. le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Grande Motte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La première adjointe

Mairie de LA GRANDE-MOTTE 34280

Isabelle BERGE

COURSES → ENFANTS / 5, 10, 21 KM

LES PYRAMIDES

2 & 3 MARS 2024

30 ANS

COURIR POUR UN ENFANT

Midi Libre

LA GRANDE MOTTE

Départ Courses Enfants
Samedi 2 Mars à 14h00

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 034-213403447-20240222-AR3025_22022024-AR

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 034-213403447-20240222-AR3025_22022024-AR

COURSES → ENFANTS / 5, 10, 21 KM

LES PYRAMIDES

2 & 3 MARS 2024

30 ANS

COURIR POUR UN ENFANT

Midi Libre

LA GRANDE MOTTE

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 034-213403447-20240222-AR3025_22022024-AR

COURSES → ENFANTS / 5, 10, 21 KM

LES PYRAMIDES

2 & 3 MARS 2024

30 ANS

COURIR POUR UN ENFANT

Midi Libre

LA GRANDE MOTTE

Départ du Semi-marathon : Dimanche 3 Mars à 9h45 (temps limité à 3h)

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 034-213403447-20240222-AR3025_22022024-AR